

Montrouge, le 30 octobre 2024  
N°2024\_23406\_DG75-C930

# **RAPPORT DU JURY**

  

# **CONCOURS DE CONTRÔLEUR**

  

# **INSEE 2024**

Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

## Sommaire

<b>I – CONCOURS EXTERNE.....</b>	<b>3</b>
I.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	3
I.2 - ÉPREUVES ÉCRITES.....	3
I.2.1 - Épreuve de sciences économiques et sociales (durée 3 heures – coefficient 5).....	3
I.2.2 - Épreuve de mathématiques et statistiques (durée 3 heures – coefficient 4).....	7
I.3 - ÉPREUVES D'ADMISSION.....	9
I.3.1 - Épreuve orale d'exposé (préparation 40 min, durée 40 min – coefficient 6).....	9
I.3.2 - Épreuve écrite facultative d'anglais.....	12
<b>II – CONCOURS INTERNE NORMAL.....</b>	<b>13</b>
II.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	13
II.2 - ÉPREUVES ÉCRITES.....	13
II.2.1 - Épreuve de statistiques (durée 3 heures – coefficient 4).....	13
II.2.2 - Épreuve de rédaction administrative (durée 3 heures – coefficient 4).....	15
II.3 - ÉPREUVES D'ADMISSION.....	16
II.3.1 - Épreuve orale d'admission (durée 40 mn – coefficient 6).....	16
II.3.2 - Épreuve facultative d'anglais.....	18
<b>III – CONCOURS INTERNE SPÉCIAL.....</b>	<b>19</b>
III.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	19
III.2 - ÉPREUVE ÉCRITE (durée 3 h – coefficient 1).....	19
III.3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (durée 40 mn – coefficient 2).....	21
<b>IV – MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES CONCOURS DE CONTRÔLEUR.....</b>	<b>23</b>
IV.1 – Principales modifications apportées aux trois concours lors de la session 2022-2023.....	23
IV.2 – Modifications apportées aux concours externe et interne spécial pour la session 2023-2024.....	24
<b>ANNEXES : DONNÉES STATISTIQUES.....</b>	<b>25</b>



# I – CONCOURS EXTERNE

---

## I.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

La diminution du nombre des inscriptions s'est poursuivie en 2024 avec 433 candidats inscrits contre 525 en 2023.

Les épreuves écrites obligatoires ont eu lieu le 30 janvier 2024, et l'épreuve facultative d'anglais le 31 janvier 2024. Pour l'épreuve facultative, seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées.

Avec 184 présents à l'une au moins des deux épreuves écrites pour 86 admissibles, le taux d'admission progresse à 46,7 % contre 40,5 % l'année dernière.

Au total 71 candidats ont été éliminés pour cause de note insuffisante. Il faut noter que 31 candidats ont été éliminés en raison de leur note à l'épreuve de mathématiques et statistiques contre 15 candidats pour l'épreuve de sciences économiques et sociales. Enfin 31 candidats ont obtenu une note éliminatoire à chacune des deux épreuves. Comme les années précédentes, il faut rappeler qu'un concours doit se préparer : la motivation est un élément essentiel.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert d'anonymat. Les épreuves de sciences économiques et sociales ont été corrigées en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre correcteur. Pour l'épreuve de mathématiques et de statistiques, il n'y a pas de double correction. L'application de barèmes précis a permis de garantir une bonne homogénéité des notes. Les moyennes et dispersions de notes obtenues par les différents correcteurs sont étudiées avec une grande rigueur.

La moyenne obtenue aux épreuves écrites obligatoires par les candidats admissibles est de 11,10 contre 11,5 en 2023.

Les épreuves orales ont eu lieu du 4 au 6 juin 2024. 74 candidats se sont présentés à ces épreuves orales. La moyenne obtenue à l'oral par les candidats admissibles est de 11,44 contre 11,59 en 2023.

Le jury a retenu 33 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 6 candidats.

Au final, la moyenne des 33 candidats admis sur liste principale est de 13,4 (contre 13,30 en 2023).

Le dernier candidat admis sur cette même liste a obtenu la note moyenne de 11,53 (11,57 en 2023) sur l'ensemble des épreuves écrites et orales.

## I.2 - ÉPREUVES ÉCRITES

### I.2.1 - Épreuve de sciences économiques et sociales (durée 3 heures – coefficient 5)

L'épreuve de sciences économiques et sociales est scindée en quatre exercices : un premier exercice composé de définitions de termes économiques et sociaux, un deuxième d'analyses et de commentaires de tableaux ou graphiques (questions sur des thèmes différents), un troisième exercice de synthèse de tableaux ou graphiques complété par quelques questions d'analyse et enfin un dernier exercice avec une dissertation à caractère économique et social.

L'objectif de l'épreuve est d'apprécier les connaissances du candidat dans les parties « définitions » et « dissertation », et ses capacités d'analyse, de réflexion et de restitution dans les parties « commentaires de tableaux », « synthèse de tableaux » et « dissertation ».

Concernant les aspects formels de l'épreuve, le jury réitère dans l'ensemble les remarques des années précédentes :

- la capacité des candidats à écrire convenablement est une compétence essentielle attendue d'un contrôleur de l'Insee. En ce sens, le jury rappelle que la multiplication des fautes d'orthographe implique un retrait de



points. Elle produit inmanquablement un effet très négatif sur le correcteur. Les candidats sont invités à rendre des copies lisibles afin de faciliter leur correction ;

- ce n'est pas une épreuve littéraire, cependant le jury attend des candidats qu'ils s'expriment correctement. Certains candidats n'ont manifestement pas cette exigence et écrivent comme ils s'expriment à l'oral, ce qui n'est pas compatible avec les fonctions que peut exercer un contrôleur de l'Insee ;
- le jury attend des candidats qu'ils adoptent un ton neutre et scientifique, et que les réponses aux questions ou la dissertation ne se transforment pas en « discussion de comptoir » ;
- l'énoncé de chaque question ou de chaque partie indique la longueur attendue de la réponse du candidat. Il s'agit d'une indication plus que d'une consigne stricte, toutefois le candidat est pénalisé lorsque sa réponse excède largement ce qui a été préconisé. Le jury attend des réponses précises et concises ; trop de candidats rédigent des réponses beaucoup trop longues, prenant ainsi le risque de ne pas avoir le temps de traiter l'ensemble du sujet. À l'inverse, en cas de réponse nettement plus courte que ce qui est indiqué dans l'énoncé, le jury suggère au candidat de bien vérifier s'il a complètement répondu à la question ;
- il est inutile de recopier les questions sur la copie. Le candidat n'est pas obligé de répondre aux questions dans l'ordre du sujet, pour autant, il doit indiquer clairement au début de chacune de ses réponses à quelle question il répond. Dans le cas contraire, la réponse du candidat n'est pas lue et il ne reçoit donc aucun point ;
- le jury rappelle que les réponses doivent être écrites sous forme de phrases : le style télégraphique ou les énumérations doivent être proscrites. Parfois le candidat peut considérer qu'un schéma peut aider à la compréhension : le jury apprécie généralement cette prise d'initiative, pour autant que le schéma soit accompagné d'une explication textuelle claire.

Enfin, le jury recommande aux candidats de prioriser leur travail en fonction des points associés à chaque question, le barème étant indiqué sur le sujet. Certains candidats continuent de ne pas traiter la dissertation, ou de la traiter partiellement sous forme de plan détaillé, perdant ainsi d'emblée près du tiers des points de l'épreuve. Le risque d'obtenir une note éliminatoire est alors extrêmement élevé. Le jury suggère aux candidats de consacrer un minimum d'une heure à la dissertation.

### **La partie « définitions »**

Composée de quatre questions de cours, cette partie est notée sur 4 points. Les réponses se doivent d'être courtes et précises, ce qui a, dans l'ensemble, été plutôt bien respecté. Le jury rappelle qu'un candidat qui, de lui-même, ajoute des éléments non demandés dans la question posée ne reçoit aucun point supplémentaire, et s'expose inutilement à ce que sa copie soit pénalisée si ces éléments sont partiellement ou totalement erronés.

Les définitions demandées se trouvent aisément dans les dictionnaires de sciences économiques et sociales. Certaines sont également présentes sur le site insee.fr, notamment lorsqu'il s'agit d'indicateurs produits par l'Institut. Le jury a parfois rencontré des réponses surprenantes et rappelle qu'il est contre-productif d'essayer d'inventer des réponses.

Le jury note que dans l'ensemble, les candidats réussissent plutôt bien ce premier exercice. Les définitions sont plutôt bien restituées, les exemples donnés sont souvent pertinents.

L'externalité caractérise le fait qu'un agent économique crée, par son activité, un effet externe en procurant à autrui, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage de façon gratuite, ou au contraire une nuisance, un dommage sans compensation (coût social, coût écosystémique, pertes de ressources pas, peu, difficilement, lentement ou coûteusement renouvelables...). Le jury attendait deux notions : effet externe et sans contrepartie monétaire.

La thématique de l'inflation / désinflation est un sujet d'actualité. La désinflation correspond au ralentissement de l'inflation. C'est-à-dire, à la baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix, ce dernier restant toutefois strictement positif. La notion a souvent été confondue avec celle de « déflation », qui renvoie à une baisse du niveau moyen des prix.

Le coût marginal est un terme comptable qui désigne le coût de la dernière unité produite ou le coût de production d'une unité supplémentaire. Le coût marginal de production a souvent été confondu avec le coût de production.

Enfin, la question relative au contrôle social a été la moins bien traitée par les candidats : le contrôle social est



l'ensemble des moyens et des pratiques, formels ou informels, par lesquels les membres d'un groupe ou d'une collectivité entraînent les individus à respecter et reproduire les comportements favorables aux normes et valeurs en vigueur.

### **La partie « commentaires de tableaux »**

Le deuxième exercice porte sur des questions d'analyse sur un ensemble documentaire concernant la participation électorale aux élections présidentielles et législatives de 2022. Cette année le jury a introduit l'exercice par un court paragraphe, pour donner un peu de contexte.

D'une manière générale, le jury attend du candidat dans cette partie une analyse et un commentaire sur les sujets proposés. Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- lire et interpréter correctement les tableaux et graphiques ;
- les analyser conjointement et en tirer des conclusions ;
- mobiliser ses connaissances propres et les articuler avec l'analyse des documents.

La première question est une note de lecture. Le jury conseille aux candidats de regarder les autres tableaux du sujet, qui contiennent tous une note de lecture. Quand il s'agit d'un pourcentage, le premier réflexe à avoir est de chercher à quoi se réfère le total. Une réponse correcte est par exemple : « Sur 100 agriculteurs exploitants, 18,6 se sont systématiquement abstenus de voter lors des élections présidentielle et législative de 2022 ». Le jury rappelle qu'une note de lecture doit être courte : une seule phrase suffit. Une note de lecture n'est pas une explication du document.

Les deux questions suivantes consistaient en une lecture de tableaux. Les personnes sans diplôme se rendent moins souvent aux urnes que les personnes avec un diplôme. En effet, l'abstention systématique est la plus forte pour cette catégorie et le vote systématique est le plus faible. Le vote systématique croît avec le niveau de vie (et inversement, l'abstention systématique décroît avec le niveau de vie). En revanche, le vote intermittent ne semble pas être influencé par le niveau de vie.

La dernière question de l'exercice 2 demande une analyse de la participation électorale en fonction de l'âge à l'aide d'un graphique. Une difficulté dans ce graphique est le lien entre les 3 courbes. En effet, pour chaque tranche d'âge la somme du vote systématique, du vote intermittent et de l'abstention systématique fait toujours 100 %. Le commentaire de deux courbes donne donc le commentaire de la troisième. Le risque est de vouloir tout commenter sans apporter d'éléments explicatifs.

Presque la totalité des candidats ont correctement analysé la baisse du vote systématique et intermittent à partir de 80 ans, qui peut être liée à des problèmes de mobilité. Parmi les inscrits sur les listes électorales âgés de moins de 35 ans, 24 % n'ont voté à aucun tour des élections nationales de 2022, contre 16 % de l'ensemble des inscrits tous âges confondus. Plus particulièrement, les inscrits âgés de 25 à 34 ans, résidant plus souvent dans une commune différente de celle de leur inscription participent moins aux élections. Enfin, le vote intermittent diminue avec l'âge : 60 % des inscrits âgés de 18 à 24 ans ont voté par intermittence, contre seulement 24 % des inscrits de 90 ans ou plus.

### **La partie « synthèse de documents »**

Le troisième exercice du sujet consiste en une synthèse d'un ensemble documentaire (tableaux et/ou graphiques), portant sur la place du « made in France » dans la consommation des ménages. Le jury a introduit l'exercice par un court paragraphe, pour donner un peu de contexte et préciser les concepts de comptabilité nationale auquel les documents font appel.

Cette année, l'exercice a commencé par deux questions de mise en contexte :

- Une question de recherche d'une information dans un tableau. Le bien dont la part importée dans la consommation des ménages est la plus importante est la fabrication d'équipement électrique, électronique et informatique. Ce sont des biens qui sont peu fabriqués en France. En revanche, les activités immobilières ont une part importée très faible, car il s'agit d'un service qui est difficilement délocalisable (visite d'appartement, gestion de copropriétés par exemple). Cette question a été bien



traitée par les candidats.

- Une question de lecture d'un graphique. Le jury conseille aux candidats de lire la note de lecture qui illustre le graphique. Par rapport à un individu moyen, les retraités et les cadres, les personnes seules et les 70 ans ou plus consomment davantage « made in France ». Les personnes qui consomment davantage « made in France » n'ont pas forcément les 4 caractéristiques. Dans certaines réponses cette subtilité n'a pas été perçue par le candidat, mais cette approximation n'a pas été sanctionnée par le jury.

La troisième question est le cœur de l'exercice et consiste en la synthèse proprement dite. Il s'agit pour les candidats de rédiger une restitution ordonnée des différents tableaux et graphiques, en une page maximum. Le candidat doit extraire la ou les informations principales de chaque tableau, et ensuite rédiger une production écrite qui met du lien entre les différentes annexes de l'ensemble documentaire. Le jury insiste sur le fait que les documents sont riches, et que toute l'information disponible ne doit pas figurer dans la synthèse. Le contenu de la synthèse doit être constitué, pour l'essentiel, d'informations figurant dans l'ensemble documentaire : le candidat peut mobiliser ses connaissances pour fournir des éléments d'explications aux tendances qu'il restitue, mais cet apport doit rester limité et ne doit en aucun cas être un jugement de valeur. Plusieurs candidats se sont fortement éloignés du sujet en ne prenant pas suffisamment appui sur les documents. Le jury demande aux candidats de ne pas dépasser une page : cette consigne n'est pas stricte, et son respect est apprécié en fonction de la taille de l'écriture, des sauts de lignes et de tout élément rendant la copie plus ou moins aérée. Peu de candidats ont produit des synthèses trop longues, à l'inverse certaines synthèses étaient beaucoup trop courtes et contenaient de fait peu d'information, ce qui a été pénalisé.

Le jury conseille aux candidats de commencer l'analyse par la ligne « total », pour donner un cadrage, et ensuite de donner quelques éléments explicatifs. Ici, on peut lire que 81,3 % de la consommation des ménages est « made in France ». Ce taux masque une forte hétérogénéité entre types de produits. En effet, la consommation en biens manufacturés inclut 64 % d'importations, voire plus de 85 % pour les biens fabriqués. Cette part est même de 87 % pour la consommation de textiles, de produits de l'industrie de l'habillement ou du cuir et de la chaussure. En revanche, le contenu en importation de la consommation de services est en général assez faible, moins de 10 % en moyenne. Ces activités sont plutôt produites par des résidents, mais elles peuvent mobiliser des composants étrangers (par exemple, un restaurant français utilisant de la viande de bœuf argentine).

Les retraités et les cadres ont une consommation plus intensive en « made in France » : la part des dépenses des retraités en logement est élevée, et les cadres consomment davantage de services (loisirs, culture, hôtels-café-restaurants), postes de consommation qui sont naturellement plus intenses en « made in France ». De nombreux candidats ont proposé une explication en lien avec le revenu / pouvoir d'achat, mais peu de candidat ont proposé une explication basée sur la nature des biens consommés. La consommation « made in France » est plus faible lorsque la taille de la famille est grande.

Le contenu importé des produits consommés en France provient principalement d'Allemagne (13,0 %), des États-Unis (8,0 %), de Chine (7,7 %), du Royaume-Uni (6,7 %), d'Espagne (6,5 %), d'Italie (6,2 %) et de Belgique (5,4 %). Les importations provenant d'Allemagne pour satisfaire la consommation des ménages français sont assez variées.

Enfin, il fallait donner un titre informatif à la synthèse. La plupart des candidats ont donné un titre non informatif, décrivant la thématique des documents (par exemple : « la consommation des ménages en France »). Un titre informatif doit contenir une information dans le but de faire ressortir un message (par exemple : « La consommation des ménages « made in France » est plus forte dans les services que dans les biens fabriqués »). Il doit constituer une forme de synthèse de la synthèse, centrée sur le principal message qui ressort de l'analyse des documents. Le jury conseille aux candidats de le rédiger sous la forme d'une phrase.

### **La partie « dissertation »**

Notée sur 6 points, la dissertation sans document a pour sujet cette année : « Les catégories socio-professionnelles sont-elles pertinentes pour décrire la structure de la société française ? ».

Ce thème est traité dans le programme de terminale « Comment est structurée la société française actuelle ? ».

Il est attendu des candidats une argumentation structurée suivant un plan cohérent. Le jury n'attend pas un plan en particulier, mais souhaite voir le sujet traité dans son intégralité en s'appuyant sur une argumentation illustrée par des exemples précis ou par des références à des connaissances théoriques (auteurs ou théories



économiques...).

Le jury déplore un faible niveau dans de nombreuses copies. Il salue toutefois l'effort d'une majorité des candidats pour fournir au moins formellement les éléments fondamentaux d'une dissertation, à savoir une introduction, un développement en plusieurs parties et une conclusion. Quelques candidats remettent encore des copies incomplètes avec l'absence d'une partie attendue ou de la conclusion.

D'un point de vue formel, la dissertation ne doit pas comporter de titre de partie, chacune devant être séparée par un saut de ligne. Visuellement, le candidat doit faire apparaître les sous-parties par des paragraphes. Enfin, la présence de transition entre les deux ou trois parties principales facilite l'enchaînement logique et explicite la réflexion du candidat.

Encore trop peu de candidats définissent tous les termes du sujet dans leur introduction ; encore moins essayent de faire le lien entre les termes pour trouver une problématique. Le jury pénalise systématiquement ces manques.

Le jury rappelle également qu'une bonne argumentation comprend à la fois l'énonciation d'une idée et son illustration par un exemple. Là encore, peu de candidats éclairent leur propos par des exemples concrets. Les références théoriques sont valorisées quand elles sont citées à bon escient. Trop rares sont les candidats qui parviennent à faire le lien entre leurs connaissances théoriques en sciences économiques et sociales et le sujet.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 7,83 et 46 candidats ont eu une note éliminatoire, inférieure à 5, soit 25 % des présents. Hors notes strictement inférieures à 5, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,4.

### I.2.2 - Épreuve de mathématiques et statistiques (durée 3 heures – coefficient 4)

Cette épreuve se décomposait en six exercices indépendants.

Il est rappelé aux candidats que la meilleure manière de s'entraîner à l'épreuve de mathématiques est de traiter les sujets d'annales et de réviser à partir du programme de l'épreuve.

Le sujet de 2024 comportait :

- un questionnaire à choix multiples (QCM) ;
- un exercice de statistiques ;
- un exercice d'algorithmie ;
- un exercice d'analyse de fonction ;
- un exercice sur les intégrales ;
- un exercice de mise en équation et résolution.

Les exercices pouvaient être traités par le candidat dans l'ordre de son choix. Le numéro de la question traitée doit être bien précisé. Dans le cas contraire, la réponse n'est pas lue et ne rapporte donc pas de points.

Rappelons qu'une copie propre fait toujours un meilleur effet, tout comme la numérotation correcte des exercices et la mise en valeur des résultats. Les représentations graphiques demandées sont à effectuer au crayon sur papier millimétré. Le jury est très attentif à la mise en forme des figures/graphiques (choix de l'échelle, titre, noms et flèches des axes, etc.).

Sur cette épreuve une justification précise des réponses (hormis lorsqu'elle n'était pas demandée comme dans le QCM) était attendue. Les étapes de calcul et de raisonnement sont demandées, d'autant plus sur les exercices d'analyse (dérivée, limites par exemple) où l'usage de la calculatrice peut suffire pour répondre.

**Le premier exercice (QCM)** comportait 8 questions.

La première partie de cet exercice portait sur les probabilités tandis que la seconde faisait appel à des connaissances de taux d'évolution et de pourcentage. Cet exercice a globalement bien été traité par les candidats.

Il est rappelé aux candidats qu'une réponse fautive fait perdre des points, tandis qu'une absence de réponse n'est pas pénalisée par un retrait de points. Aussi, en cas de doute sur une réponse, un arbitrage doit être fait par le candidat. Le jury demande également aux candidats d'indiquer le plus lisiblement possible leur réponse (par exemple par une lettre capitale) : dans un QCM, une seule lettre illisible peut être pénalisante. Très peu de candidats ont trouvé la bonne réponse aux 8 questions.



**Le deuxième exercice** portait sur un sujet de statistiques. Le jury a relevé une connaissance relativement faible des notions statistiques abordées qui sont pourtant assez classiques et attendues pour les futurs contrôleurs.

**Le troisième exercice** se composait de deux parties, la première consistant à comprendre un code algorithmique déjà écrit. Beaucoup de candidats n'ont pas développé les étapes intermédiaires, ce qui leur a fait perdre des points. La seconde partie portant sur les suites a relativement été bien traitée par les candidats.

**Le quatrième exercice**, d'analyse, consistait à étudier une fonction quotient de polynômes. L'étude des variations d'une fonction doit se faire en plusieurs étapes. Un tableau de variation sans aucune justification n'est pas une réponse attendue. Les candidats doivent, dans ce type de question, calculer la dérivée, étudier le signe de cette dernière, puis dresser le tableau de variation au regard des résultats précédents. Les notions de monotonie sont peu maîtrisées par les candidats.

**Le cinquième exercice** portait sur les intégrales. Il nécessitait de pouvoir associer la lecture graphique et les intégrales.

Cet exercice a été bien réussi par une grande majorité des candidats.

**Le sixième et dernier exercice** consistait à résoudre un problème par une mise en équation et résoudre un système de trois équations à trois inconnues. La résolution du problème demande le respect d'un certain nombre d'étapes pour avoir la totalité des points.

- Lire l'énoncé, comprendre la situation et souligner les données importantes ;
- Choisir les inconnues et clairement les énoncer (ce qui n'a pas été bien fait par une majorité de candidats) ;
- Mettre en équation le problème en traduisant les données de l'énoncé par des égalités ou des inégalités ;
- Résoudre l'équation.

Même si le résultat peut se déduire sur un coin de table il est important de mettre en équation l'énoncé. Le jury attend que les candidats justifient leurs résultats.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 7,84 et 62 candidats ont eu une note éliminatoire inférieure à 5, soit 34 % des présents (31 % en 2022). Hors notes inférieures à 5, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 10,88 (9,71 en 2023).



## I.3 - ÉPREUVES D'ADMISSION

### I.3.1 - Épreuve orale d'exposé (préparation 40 min, durée 40 min – coefficient 6)

Cette épreuve consiste en une conversation avec le jury à partir d'un texte extrait de la presse.  
La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

#### Grille d'évaluation utilisée pour le concours externe 2024

##### 1. Qualité de l'exposé

Gestion du temps

Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)

Qualité de fond de l'exposé

##### 2. Réponses aux questions

Compréhension des questions

Qualité de la réponse

Argumentation des réponses

##### 3. Motivation-implication

Connaissance de l'Insee, du Système Statistique Public (SSP) et du service public en général

Volonté d'implication, intérêt pour les travaux de l'Insee et le métier de contrôleur

Connaissance des valeurs du service public

Projet professionnel et capacité à s'intégrer dans un collectif de travail

##### 4. Aptitude relationnelle pendant l'épreuve

#### **Rappel du principe de l'épreuve**

L'épreuve se déroule en deux étapes :

1. exposé en dix minutes d'un texte portant sur un sujet d'ordre général attribué par le jury et préparé en amont par le candidat ;
2. conversation de trente minutes avec le jury, basée sur des échanges sur le texte puis sur des sujets connexes en lien avec les sciences économiques et sociales, l'actualité et la culture générale et, enfin, d'échanges permettant de juger de la motivation du candidat, de sa connaissance de l'Insee et de sa capacité à travailler à l'Insee.

Les téléphones portables ne sont utilisables d'aucune manière. Une pendule est disponible face aux candidats dans la salle d'interrogation pour les aider à respecter le temps imparti à l'exposé. Par ailleurs un chronomètre est mis à la disposition des candidats qui souhaitent l'utiliser.

#### **I/ L'exposé : 10 minutes**

Après avoir préparé le texte pendant 40 minutes, le candidat en fait **une présentation synthétique**. Cet exercice consiste à **dégager les idées essentielles d'un texte afin de les porter à la connaissance d'auditeurs**.

Le candidat doit d'abord annoncer le titre du texte et en citer la source (auteur, date, origine du document).

Ensuite, il doit organiser les idées du texte selon un **plan logique** (introduction, problématique, annonce du plan, développement, conclusion avec ouverture) et les présenter oralement à un public qui serait censé ne pas connaître le texte (ce qui n'est pas le cas en réalité). Le plan proposé par le candidat peut tout à fait être différent de celui de l'auteur. Le jury déplore que les annonces de plan soient souvent confuses et/ou non respectées dans la suite de l'exposé. En effet, le jury ne doit pas pendant le déroulé de l'exposé se demander sans cesse dans quelle partie du plan il se trouve. Quelques candidats n'annoncent pas du tout de plan, ce qui est pénalisé.



Le jury apprécie, le cas échéant, que le candidat intègre pleinement le paratexte (encadré, image, graphique...) dans le commentaire si les éléments qui le composent apportent des informations supplémentaires pertinentes.

Il **convient de ne pas paraphraser le texte, ni d'apporter des commentaires personnels** en cours d'exposé, même s'il n'est pas interdit d'apporter quelques connaissances extérieures qui peuvent éclairer le texte. Il est donc tout à fait inutile de lire des extraits du texte pendant la présentation. Cet exercice s'apparente en effet davantage à un résumé structuré qu'à une dissertation composée à partir de la thématique d'un texte.

Le candidat peut se servir de notes, en conservant le document étudié sous les yeux. Pendant la préparation, il peut écrire sur le texte, même si ce dernier sera rendu au jury à la fin de l'épreuve.

Le candidat doit **rester neutre** et respecter le point de vue de l'auteur dont les idées doivent être transmises fidèlement.

Dans cet exercice, le jury évalue l'aptitude du candidat à comprendre un texte (même lorsque le thème traité par l'article est peu familier), à en restituer la substance avec intelligence, clarté et neutralité. Uniquement en conclusion de son exposé, le jury apprécie que le candidat donne son opinion personnelle sur le contenu du texte et sur les idées exprimées par l'auteur, ce que tous les candidats n'osent pas faire. L'ouverture peut aussi permettre d'élargir le sujet et de prendre du recul sur le texte.

**Respecter le temps** : l'exposé doit se faire en 10 minutes. Même si un écart maximal de plus ou moins 30 secondes par rapport au temps imparti est toléré, le jury invite les candidats à faire de cette durée un objectif. Lorsque le jury considère que la durée de l'exposé est trop longue, il peut le signaler au candidat qui doit alors conclure rapidement. Le jury peut si besoin être amené à interrompre le candidat afin de ne pas empiéter sur la seconde partie de l'épreuve.

Cette année encore, plusieurs candidats ont fait un exposé de moins de 8 minutes. Les exposés supérieurs à 12 minutes, en revanche, ont été plus rares. Dans un cas comme dans l'autre, ceux qui n'ont pas respecté le temps ont été pénalisés. Le jury attend dans cet exercice que le candidat s'exprime de façon claire et avec un débit naturel, comme il se doit pour une présentation réalisée dans un cadre professionnel.

## **II/ Conversation avec les examinateurs : 30 minutes**

La conversation avec le jury se compose de deux parties :

- la première partie est composée de questions sur le texte, puis sur des sujets plus généraux y compris de culture générale ;
- la seconde partie porte sur la motivation et l'aptitude du candidat à intégrer l'Institut en tant que contrôleur.

### **Première partie**

Le jury s'appuie sur le texte et rebondit sur ce qu'a exposé le candidat. Il peut désirer un éclaircissement sur une expression employée, une référence, par exemple. Si le candidat ne l'a pas fait en conclusion de l'exposé, le jury peut lui demander son avis sur les idées de l'auteur afin de mesurer son esprit critique. Le jury peut décider d'élargir l'échange à d'autres thèmes connexes au sujet du texte au fur et à mesure de l'entretien.

Le but est d'évaluer non pas tant les connaissances approfondies sur un sujet que la capacité du candidat à avoir des notions dans certains domaines de culture générale : économie, faits de société, actualité économique et sociale du moment. Les capacités d'analyse, de raisonnement, de déduction et de bon sens du candidat sont évaluées ainsi que son niveau de curiosité, son intérêt pour le monde qui l'entoure et sa capacité à élaborer une argumentation. Des candidats hésitent à prendre position, de peur d'être évalués sur leurs idées personnelles, et à l'inverse, certains ont tendance à avoir des avis dénués de nuances. Si chaque opinion peut être acceptable, le jury invite aussi le candidat à envisager le contraire. À titre d'exemple, chacun peut avoir son opinion sur le Smic, être capable d'en exposer des arguments pour le défendre, mais doit aussi connaître des arguments qui en donnent les externalités négatives. Le jury rappelle qu'il ne juge pas l'opinion des candidats, mais leur capacité à construire une argumentation étayée sur les questions proposées et à prendre du recul sur les sujets.

Certains candidats s'éloignent de la notion de « conversation » et ne donnent que des réponses laconiques aux questions posées. Le jury est amené à sanctionner ce type d'attitude. D'autres ont parfois tendance à vouloir montrer l'étendue leurs connaissances, mais ils risquent que celles-ci soient alors hors contexte voire erronées.



## **Deuxième partie**

Le fait même que le candidat passe ce concours laisse entendre qu'il désire travailler à l'Insee. Le jury va donc mesurer sa motivation à intégrer la fonction publique et particulièrement une administration spécialisée dans les domaines statistiques et socio-économiques. **Il est donc essentiel que les postulants se soient informés sur les missions de l'Insee, son organisation, son positionnement dans l'administration et dans le service statistique public ainsi que son rôle dans la société.** Le site Internet de l'Insee contient suffisamment d'informations pour éclairer le candidat. La connaissance du contenu de la brochure d'information du concours est un minimum. La lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut apporter des éléments utiles.

Les membres du jury souhaitent aussi rencontrer chez les candidats une marque d'intérêt pour les métiers de contrôleur. En effet, ce concours recrute des agents qui vont être amenés à travailler et évoluer à l'Insee pendant de nombreuses années, le jury s'attend à ce que les candidats aient une perception claire de l'administration qu'ils souhaitent intégrer.

Enfin, il est rappelé aux candidats qu'une certaine connaissance du statut de fonctionnaire et des valeurs du service public est appréciée chez de futurs agents de la fonction publique.

### **Comportement du candidat**

Le jury rappelle que lors de cette conversation, le candidat est également évalué sur son comportement, à savoir son implication lors de l'entretien, sa politesse, sa façon de se présenter et de s'adresser aux membres du jury, sa réactivité qui n'exclut pas un temps de réflexion. Une attitude désinvolte ou un langage relâché le desservent fortement. De même, le jury apprécie que le candidat réponde qu'il ne sait pas, plutôt qu'essayer de noyer l'absence de connaissance sous un flot d'explications qui seraient à côté de la réponse. Par ailleurs, certains candidats adoptent trop souvent un ton monocorde qui rend difficile un échange vivant. Le jury peut être amené à couper la parole au candidat : dans la plupart des cas, il s'agit de pouvoir poser plus de questions et ainsi donner au candidat la possibilité d'être évalué sur l'ensemble des critères de notation. Si les coupures deviennent fréquentes, c'est que le jury considère que le candidat est trop bavard et n'apporte pas d'élément de réponse satisfaisant aux questions. Enfin, l'Insee entend recruter des fonctionnaires sérieux et fiables. La précision et la rigueur sont attendues chez un candidat qui postule à un emploi de fonctionnaire dans la statistique publique.

Le jury s'étonne encore cette année du décalage qui existe parfois entre la représentation que se font les candidats des travaux confiés aux contrôleurs de l'Insee, et la réalité effective de ces travaux. Les candidats qui s'inscrivent au concours de contrôleur avec l'ambition de travailler sur des techniques économétriques ou statistiques très avancées ont tout intérêt à relire attentivement la plaquette de présentation des métiers proposés aux contrôleurs. Dans de rares cas, le comportement de certains candidats peut aller jusqu'à faire paraître une ambition affichée un peu déplacée au stade du recrutement.

Le jury attend également des candidats qu'ils aient préparé cette épreuve par des recherches approfondies sur l'Insee, ses activités, son organisation et son actualité. Le jury note une trop grande hétérogénéité dans ce domaine : au-delà des connaissances elles-mêmes qui sont plus ou moins approfondies, certains candidats répondent de manière très scolaire, alors que d'autres parviennent à démontrer leur capacité de réflexion lorsqu'ils n'avaient pas la réponse de manière immédiate.

Le jury tient à rappeler que la capacité à prendre du recul est également nécessaire pour prétendre à un emploi dans la statistique publique. Eclairer le débat public, respecter les principes d'indépendance professionnelle tels que définis par la loi, ces points essentiels pour la statistique publique sont trop souvent peu mis en avant par les candidats.

Le jury ne demande pas explicitement aux candidats leur formation et leur parcours professionnel mais certains candidats les mettent en évidence afin de valoriser leur motivation à passer ce concours. Ces éléments ne constituent jamais des critères de sélection, mais peuvent permettre au candidat de mettre en valeur ses compétences professionnelles. Le jury souhaite alors que le candidat soit sincère, sans chercher à instrumentaliser ces informations pour gagner son indulgence ou sa compassion.

La moyenne des notes de l'oral pour les candidats présents est de 11,44 contre 11,59 en 2023.



### I.3.2 - Épreuve écrite facultative d'anglais

Cette année, seul l'anglais était proposé comme épreuve écrite facultative de langue pour le concours externe, en raison du très faible nombre de candidats ayant opté pour les épreuves d'allemand et d'espagnol proposées au cours des années précédentes. Seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées.

Parmi les 85 candidats admissibles, 58 candidats ont passé l'épreuve facultative d'anglais. Ils ont obtenu une note moyenne de 13,53 et 57 ont eu une note supérieure à dix. A l'exception d'un seul candidat noté en dessous de 10, cela leur a permis de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.



## II – CONCOURS INTERNE NORMAL

---

### II.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

Cette année, comme en 2023, 16 places étaient proposées au concours.

127 candidats se sont inscrits en 2024 contre 152 en 2023 et 135 en 2022.

89 candidats se sont présentés pour participer aux épreuves écrites, au nombre de deux comme en 2023. On rappelle que l'épreuve de résumé de texte qui était proposée jusqu'en 2022 a été supprimée à compter de l'édition 2023.

Le taux d'admission de 18 % est supérieur à celui de 2023 (13,7 %) en raison d'un nombre de présents aux épreuves écrites sensiblement inférieur cette année (89 contre 117 en 2023).

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert d'anonymat. L'application de barèmes précis et la double correction de copies tests ont permis de garantir l'homogénéité des notes malgré l'absence de double correction.

Les épreuves écrites obligatoires ont eu lieu le 30 novembre 2023, et l'épreuve facultative d'anglais le 31 janvier 2024. Pour l'épreuve d'anglais, seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées.

41 candidats ont été déclarés admissibles, comme en 2022 pour un nombre de postes ouverts comparable. Leur moyenne aux épreuves écrites obligatoires était de 14,0.

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 12 et le 14 juin 2024.

35 candidats sur les 41 admissibles se sont présentés à l'épreuve orale. La moyenne obtenue à l'oral par les candidats admissibles est de 14,18.

Le jury a retenu 16 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 5 candidats.

Au final, la moyenne des 16 candidats admis en liste principale est de 15,60.

Le dernier candidat admis sur cette même liste a obtenu la note moyenne de 14,29 sur l'ensemble des épreuves.

### II.2 - ÉPREUVES ÉCRITES

#### II.2.1 - Épreuve de statistiques (durée 3 heures – coefficient 4)

Les consignes habituelles sont toujours d'actualité : lire attentivement les questions et l'ensemble des données, ainsi que les titres, sources et éventuelles notes de lecture des figures. Il est possible de traiter les exercices dans le désordre et notamment de commencer par l'exercice qui semble le plus facile.

Beaucoup de candidats rendent des copies trop incomplètes et ne traitent pas, même partiellement, toutes les questions. Il est très fortement recommandé aux candidats d'utiliser l'ensemble du temps mis à leur disposition pour traiter un maximum de questions.

Il est rappelé que les résultats doivent être exprimés en respectant les consignes générales présentes sur la page de garde du sujet, sauf mention contraire dûment signalée. Ainsi, sans indication particulière, l'unité dans laquelle les résultats doivent être exprimés est celle présente sur la page de garde du sujet. Par ailleurs, un résultat doit toujours comporter une unité. Un manquement à ces consignes est systématiquement sanctionné.

Les graphiques sont à réaliser sur du papier millimétré qui est à disposition des candidats dans les salles d'examen. Une attention toute particulière doit être apportée aux éléments qui accompagnent les tableaux et graphiques (titre, champ, source, légende, etc.). Ces éléments doivent obligatoirement y figurer, et les copies les omettant sont pénalisées.

Les fautes d'orthographe, si elles sont trop nombreuses, sont sanctionnées. Sont également sanctionnées les copies illisibles, comprenant de nombreuses ratures, dont les graphiques sont réalisés à main levée, etc. Il est rappelé aux candidats d'accorder de l'importance au soin de la copie et des graphiques en particulier.

Il est rappelé qu'il est obligatoire de justifier tous les résultats obtenus par un calcul. Beaucoup de candidats indiquent uniquement le résultat et ont, par conséquent, perdu de nombreux points uniquement par manque de justification de leurs calculs. Cependant, lorsque le raisonnement ou le calcul s'applique de manière identique



sur plusieurs occurrences (par exemple dans un tableau), il est inutile de le répéter pour chaque occurrence : une explication unique, précisant où elle s'applique, suffit.

Par exemple, dans la **question 2a de l'exercice 1**, les candidats ayant fourni un tableau de données sans exemple de calcul associé n'ont pas eu l'ensemble des points à la question. De plus, les candidats qui ont arrondi la série en base 100 demandée ont été pénalisés.

Le candidat doit également veiller à bien respecter les données qui figurent sur le sujet.

Par exemple, une réponse à la **question 1a de l'exercice 2** ne peut pas être « En Corse, il y a 15 000 emplois salariés en 2019 » mais « En Corse, il y a 15 000 emplois touristiques salariés en 2019. ».

Les réponses aux questions doivent être rédigées.

À titre d'exemple, en reprenant l'exemple ci-dessus, dans la **question 1a de l'exercice 2**, à la question « En Corse, combien y a-t-il d'emplois touristiques salariés en 2019 ? », la réponse correcte n'est pas « 15 000 », sans autres précisions. Il s'agit de faire une phrase avec un sujet, un verbe, un complément et ne pas utiliser de style télégraphique (exemple de réponse : « En Corse, il y a 15 000 emplois touristiques salariés en 2019. »).

De même, écrire, par exemple, dans l'**exercice 3**, « FPT » est à proscrire : il convient d'écrire « fonction publique territoriale » en toutes lettres. La capacité des candidats à écrire dans un français correct fait partie de l'épreuve.

**Les notions d'évolutions en pourcentage et en points de pourcentage sont assez souvent confondues, voire méconnues.** De plus, certaines copies mettent en évidence des incohérences dues à l'inattention ou à la méconnaissance de certains indicateurs. Une lecture attentive du sujet de l'épreuve et des questions demandées pourrait parfois éviter ce genre d'erreur.

À titre d'exemples pour illustrer ces points :

- Dans l'**exercice 1**, les questions 1.a et 1.b ont désorienté plusieurs candidats. Il s'agissait de calculer une espérance de vie en années et mois (exemple : 78 ans et 6 mois) à partir d'une espérance de vie donnée en années (78,5 ans, soit 78 ans et 6 mois). Il s'agissait d'un calcul algébrique de base.
- L'**exercice 3** semble avoir dérouté certains candidats. Parmi les candidats qui ont traité l'exercice, seuls quelques-uns ont su donner des définitions claires et rigoureuses des indicateurs statistiques de dispersion et ont su bien comprendre et analyser le graphique proposé. Il s'agissait pourtant de concepts de base de la statistique qu'il est essentiel de connaître.
- Dans la question 4 de l'**exercice 4**, il fallait calculer une évolution à partir d'une donnée complémentaire, non présente dans le tableau mais fournie dans l'énoncé. Ce calcul a posé problème à certains candidats. En effet, il s'agissait d'effectuer un calcul d'évolution en fonction de données qui n'ont pas la même unité (l'une d'entre elles étant en milliers). Comprendre les informations données dans le sujet et savoir associer des concepts de base de statistiques est essentiel. De plus, les candidats n'ayant pas justifié leur résultat ont été pénalisés.
- Seuls quelques candidats sont parvenus à terminer l'**exercice 5**, peut-être faute de temps. Il est rappelé aux candidats que la maîtrise du temps est un des attendus de cette épreuve. Du reste, les candidats ayant été au bout de l'exercice, ou partiellement, ont pu gagner des points grâce à certaines questions ; la difficulté du sujet ne va pas toujours crescendo. Par ailleurs, certains candidats ont pu judicieusement traiter l'épreuve, en piochant çà et là les exercices qui leur semblaient plus abordables, quitte à revenir par la suite sur des exercices non traités jusque-là.

Peu de candidats maîtrisent les notions de base de lecture de tableau. La notion de titre informatif apparaît très largement méconnue. Un titre informatif (demandé dans les exercices 1 et 4) n'est pas un titre descriptif (technique), il doit contenir une information (message), représentative de la figure et que l'on souhaite mettre en évidence. Par ailleurs une note de lecture (demandée dans les exercices 2, 3, 4 et 5) n'est pas un commentaire de l'ensemble du tableau, ni la description des sources ou de ce que le tableau représente, ni une note administrative. Les réponses ne correspondant pas à l'attendue d'une note de lecture statistique ont été sanctionnées. À cet égard, la lecture des publications de l'Insee pourront aider les candidats à reconnaître les normes d'un tel élément d'habillage de figure.

Les questions nécessitant la rédaction de commentaires ne doivent pas être négligées. Les candidats doivent être capables d'identifier les éléments clés d'un tableau de données ou d'un graphique, le phénomène représenté et les principaux messages véhiculés.

Commenter des données, ce n'est pas décrire comment est construit un tableau (en ligne, telle variable, en colonne, telle autre). Au contraire, apporter des informations de contexte socioéconomique pour expliquer des résultats est apprécié à condition de rester objectif, sans idée préconçue et non étayée.

Certaines questions font appel à des concepts de démographie (espérance de vie, etc.), ou à des termes d'économie (en valeur ou en volume, EQTP, etc.). Même si un candidat ne les comprend pas bien, en étant



attentif aux questions et aux figures auxquelles elles se rapportent, il peut répondre correctement. Il est rappelé aux candidats que la compréhension des concepts de base de la statistique descriptive est au cœur du programme de cette épreuve. Ainsi, le jury souhaite rappeler, comme les années précédentes, qu'il est nécessaire de maîtriser les notions suivantes, cette liste n'étant pas exhaustive :

- notion de population statistique, de variable statistique, de caractère, de modalité ;
- calcul de pourcentages ;
- calcul d'indices ;
- notion de taux de variation, et les notions de variation absolue ou relative ;
- calcul de la moyenne arithmétique et géométrique ;
- calcul de la variance et de l'écart-type et leur interprétation ;
- plus généralement, définition des indicateurs statistiques de position et leur interprétation ;
- représentations graphiques statistiques usuelles ;
- résolution d'équations simples ;
- équation d'une droite dans le plan ;
- calcul algébrique de base (niveau collège).

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 10,20 et 13 candidats ont eu une note éliminatoire, inférieure à 5, soit 14,6 % des présents. Hors notes inférieures à 5, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 11,44.

## II .2.2 - Épreuve de rédaction administrative (durée 3 heures – coefficient 4)

L'épreuve de rédaction administrative consiste en une note de synthèse rédigée à partir d'un dossier constitué de diverses sources (publications de la statistique publique, articles de presse, rapports, textes de loi, pages de sites internet...).

Cette année, les candidats devaient présenter de manière structurée un état des lieux

### **du commerce de proximité en France et des solutions pour le revitaliser.**

Si globalement l'exercice de la synthèse est compris, comme les années précédentes, le jury déplore le nombre de copies incomplètes ou au contraire trop longues, avec des parties très déséquilibrées, ceci très souvent en lien avec une utilisation inégale des documents. Il est important que les candidats maîtrisent mieux la durée de l'épreuve pour pouvoir rendre des copies syntaxiquement correctes, structurées et achevées. **Il y a encore trop de copies inachevées sûrement par manque de maîtrise du temps.** Le sujet a été globalement bien traité. **Pendant certains candidats n'ont pas défini le commerce de proximité et ont assimilé le sujet à la dévitalisation du centre-ville, ce qui revient à un hors sujet.**

Les candidats ont parfois eu du mal à développer une réflexion cohérente et à hiérarchiser les messages tirés des documents proposés. Ainsi, certaines copies sont encore trop brouillonnes et confuses, malgré un plan clairement annoncé dans l'introduction. Comme les années précédentes, souvent, les candidats **ne donnent aucune définition**, ne « posent » pas les données de cadrage, et entrent trop rapidement dans les détails, ou produisent une rédaction sans données chiffrées. Ils oublient donc les données structurantes du sujet ou privilégient parfois des données plus secondaires.

Le jury rappelle l'importance de bien lire le sujet, notamment afin de respecter la longueur de la rédaction administrative. Il précise, aussi, que le candidat doit se limiter aux seuls textes mis à sa disposition, et ne doit pas extrapoler ou donner un avis personnel.

Enfin, comme chaque année, le jury attire l'attention sur la nécessité de travailler la syntaxe, l'orthographe et la présentation générale : trop de copies ont encore des lacunes sur ces points. Il rappelle aussi qu'il n'est pas nécessaire de lister les documents soumis en début de copie, afin d'éviter de perdre du temps.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de **11,09** et **deux** candidats ont obtenu une note éliminatoire, inférieure à 5.



## II.3 - ÉPREUVES D'ADMISSION

### II.3.1 - Épreuve orale d'admission (durée 40 mn – coefficient 6)

L'oral du concours interne normal se déroule en deux parties. Pendant les dix premières minutes, le candidat présente son parcours professionnel à partir de son dossier de Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Puis le jury interroge le candidat sur la carrière qu'il vient de présenter et élargit son interrogation sur la connaissance générale qu'il a de son environnement professionnel et de l'Insee.

La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

#### Grille d'évaluation utilisée pour le concours interne normal 2024

##### 1. Qualité de l'exposé

Gestion du temps

Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)

Qualité de fond de l'exposé

##### 2. Réponses aux questions

Qualité de la réponse

Argumentation des réponses

Aptitude relationnelle dans l'épreuve

##### 3. Intégration en milieu professionnel

Initiative-autonomie en milieu professionnel

Ouverture d'esprit, esprit critique

Motivation-implication

Participation au travail collectif

##### 4. Connaissance du contexte et de l'environnement Insee

##### 5. Projet professionnel

#### **Première partie de l'épreuve : exposé sur le CV**

De même qu'en 2023, première année de mise en place du dossier RAEP, la plupart des candidats ont rédigé convenablement leur dossier RAEP. Une grande différence existe dans la forme des dossiers. Si les dossiers permettent une meilleure approche des compétences et de l'expérience du candidat, ils manquent souvent de précisions, notamment en n'indiquant pas exactement où travaille le candidat.

Rappelons très clairement que le jury n'évalue pas le dossier RAEP en tant que tel mais se préoccupe de la capacité du candidat à exposer oralement un sujet présenté initialement par écrit. Autre précision d'importance : le dossier RAEP n'est pas un descriptif de poste. En effet, il doit décrire une réalité (activités et travaux effectivement réalisés) et non une virtualité. Un dossier mettant en lumière les compétences, les qualités et les savoir-faire, permet d'alimenter les échanges avec le candidat.

De manière générale, l'exercice de présentation orale est bien maîtrisé autant sur la forme (bonne oralité) que sur le fond (structuration des informations données). Il faut cependant souligner que la durée du temps de présentation du CV (10 minutes) n'a pas toujours été respectée, aussi bien pour les candidats agents de l'Insee que pour les candidats extérieurs à l'Institut. Le jury a apprécié que le candidat illustre par des exemples ou des résultats ce qui est mentionné dans son dossier. Dans certains cas, l'exposé oral se limite à un déroulé du dossier, sans plan ni structure et avec peu d'originalité.

Enfin on peut noter une très grande différence entre des candidats fonctionnant sans montre ni note, qui respectent la règle du temps imparti avec une grande qualité d'exposé et d'autres, avec notes et montre devant eux qui réussissent moins bien. La récitation « par cœur » est à proscrire : elle est dangereuse de par le risque soit de perdre le fil du discours (ce qui est souvent préjudiciable), soit d'une présentation manquant d'enthousiasme et de personnalité.



## ***Deuxième partie de l'épreuve : questionnement sur le poste occupé, l'environnement professionnel et les motivations***

### Candidats de l'Institut

Les candidats sont interrogés sur leur carrière de niveau C. Ils maîtrisent généralement bien les tâches qu'ils exercent, mais nombre d'entre eux n'ont pas assez de recul sur leurs travaux et missions ou la finalité de ce qu'ils font. Il est clair que l'environnement professionnel immédiat du candidat doit être bien connu et maîtrisé, mais le jury attend que le candidat prenne un peu de hauteur et soit capable d'expliquer dans quel contexte plus global s'insère son travail. Certains candidats ne savent pas pourquoi ils réalisent les tâches qui leur sont confiées, et n'ont, par conséquent, aucun recul sur leurs missions. D'autres ont manifestement tendance à s'appropriier intégralement un travail auquel ils n'ont fait que participer ou même qu'ils n'ont pas du tout réalisé. Le jury engage les candidats à éviter ce type d'attitude.

Certains candidats affichent un manque de curiosité sur ce qui se passe en dehors de leur environnement immédiat et la culture Insee reste relativement moyenne pour nombre d'entre eux. Les grands chantiers de l'Insee font pourtant partie de l'interrogation, surtout si le travail du candidat s'y prête. Bien sûr, il est apprécié que les candidats connaissent les grandes missions de l'Insee, le cadre juridique dans lequel il les réalise (secret statistique notamment) et ce qui se fait dans les grands services (connaître au moins l'organigramme) ; une petite « culture d'entreprise » est toujours bienvenue et dénote une ouverture d'esprit et une quête de sens au-delà de son strict environnement professionnel. Par exemple les candidats venant de direction régionale sont censés pouvoir décrire l'articulation des différentes unités organisationnelles de la direction générale ; à l'inverse, les candidats de la direction générale ne doivent pas ignorer les principes de l'organisation en direction régionale. L'intranet de l'Insee devrait aider les candidats à s'informer sur la vie des services et les travaux de l'Insee. La lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut aussi apporter des éléments utiles. Il est à noter que certains candidats, admissibles par le passé, progressent peu d'une année sur l'autre. C'est notamment vrai concernant la connaissance des travaux de l'Insee, alors qu'en général les questions sur ce sujet sont récurrentes.

Le jury apprécie par ailleurs que les candidats soient capables de porter un regard critique sur les tâches qu'ils accomplissent ou leur organisation, même si, dans leurs fonctions, ils ont peu d'occasions de s'exprimer sur ces sujets. Le jury est ouvert à tous les points de vue, l'essentiel étant de savoir correctement les argumenter. Dans ce contexte, l'évaluation ne porte pas sur les services ou les organisations mais sur les compétences et les facultés d'analyse des candidats.

### Candidats extérieurs à l'Institut

Au moment de leur exposé ou à l'occasion de questions qui leur sont posées, les candidats extérieurs à l'Institut doivent garder à l'esprit que les membres du jury ne sont pas familiarisés avec leur milieu professionnel et qu'il convient de ne pas « jargonner ».

Le jury apprécie que les candidats témoignent d'un intérêt marqué pour l'Institut par une connaissance suffisante de son organisation, de ses missions, de ses travaux, de son cadre juridique. Si la connaissance du contenu de la brochure d'information du concours est un minimum, le site internet de l'Insee offre toutes les informations nécessaires pour répondre de façon satisfaisante aux questions du jury. Comme pour les candidats internes, la lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut apporter des éléments utiles.

Attention cependant, une lecture trop sommaire associée à un grappillage aléatoire d'informations est une stratégie contre-productive : le site s'avère en effet très riche, et il s'agit aussi pour le candidat de faire preuve d'un minimum d'esprit d'analyse et de synthèse. En effet, la hiérarchisation des informations reste une étape incontournable de l'analyse de données (quelles qu'elles soient) et constitue indubitablement un savoir-faire utile dans les métiers de contrôleur. Dans un autre registre, « aimer les chiffres » même s'il s'agit d'un penchant louable et tout à fait recevable, ne peut tenir lieu de justification suprême pour une carrière à l'Insee. Certains candidats ont tendance à faire une récitation des éléments lus sur le site de l'Insee.

### Pour tous les candidats

Une des préoccupations du jury est de donner aux candidats un contexte d'épreuve le plus favorable possible : le mode conversationnel et une bienveillance de tous les instants doivent permettre aux candidats de mieux



réguler le stress et l'appréhension inhérents à ce type d'épreuve. Mais cela n'autorise ni le relâchement du langage ni les familiarités observées chez certains.

Les candidats doivent aussi veiller à éviter d'interpeller le jury par des questions qui valideraient leur réponse. De façon générale, il est important que les candidats montrent qu'ils ont intégré le rôle de chacun dans cet exercice (compréhension des rôles qui se retrouve dans la vie professionnelle).

*In fine*, le jury rappelle que l'oral est une épreuve qui doit se préparer dans sa globalité. Cette préparation intègre notamment une « digestion » intelligente des éléments du dossier RAEP, qui doit conduire à une restitution organisée et bien maîtrisée. Manifestement, beaucoup de candidats s'entraînent efficacement à cet exercice mais pas tous encore. Mais la réussite de cette présentation ne résume pas les attentes du jury : il existe ainsi parfois un fort décalage entre une présentation du dossier RAEP qui s'avère pertinente alors que les réponses aux questions peuvent être très décevantes.

La moyenne des notes de l'oral pour les candidats présents est de 13,92 (14,18 en 2023) et aucun candidat n'a été éliminé (note inférieure à 5).

### II.3.2 - Épreuve facultative d'anglais

Les épreuves écrites facultatives d'anglais ont été passées à la suite des épreuves d'admissibilité. Seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées. Parmi les 41 candidats admissibles, 16 candidats ont passé l'épreuve facultative d'anglais. Ils ont obtenu une note moyenne de 12,69 et 15 ont eu une note supérieure à 10. A l'exception d'un seul candidat noté en dessous de 10, cela leur a permis de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.



## III – CONCOURS INTERNE SPÉCIAL

---

### III.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

80 candidats se sont inscrits à ce concours et 76 se sont effectivement présentés à l'épreuve écrite, contre respectivement 98 et 94 en 2023.

Cette année, 9 places étaient proposées au concours (comme en 2023). Le taux d'admission, de 9 %, est légèrement en retrait par rapport à celui de l'année dernière (9,6%). Par ailleurs, de même que les années précédentes, il est le plus faible de ceux enregistrés sur les trois concours de contrôleurs externe, interne normal et interne spécial.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Les correcteurs ont établi un barème très précis pour les premières questions (partie A) ainsi que pour la question ouverte (partie B). L'ensemble de l'épreuve, partie A et partie B, est en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre correcteur.

L'épreuve écrite a eu lieu le 29 novembre 2023.

Le jury a admis 24 candidats à passer les épreuves orales, pour 9 postes. La moyenne obtenue à l'épreuve écrite par les candidats admissibles est de 13,70.

Les épreuves orales ont eu lieu les 11 et 12 juin 2024.

La totalité des candidats admissibles s'est présentée aux épreuves orales.

Le jury a retenu 9 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 1 candidat.

Au final, la moyenne des 9 candidats admis en liste principale est de 15,12 (15,96 en 2023).

Le dernier candidat admis sur cette liste a obtenu 14,42 (15,03 en 2023).

### III.2 - ÉPREUVE ÉCRITE (durée 3 h – coefficient 1)

L'épreuve écrite consiste en une « réponse à des questions portant sur un ou plusieurs textes à caractère administratif ».

#### ***Le sujet***

Il portait sur les médias de service public et n'a souvent pas été compris, en particulier la distinction entre services publics et privés. Les questions étaient réparties en deux : la partie A, notée sur 11 points, pour laquelle toutes les réponses étaient dans les documents ; la partie B, notée sur 9 points, pour laquelle il était attendu une courte rédaction.

#### ***La prestation des candidats***

La moyenne des notes des candidats présents est de 9,92, un peu en dessous de celle de 2023 (10,27). 5 candidats ont obtenu une note inférieure à 5 et ont été éliminés.

#### ***Les défauts***

Les références sont, cette année encore, trop souvent mal indiquées par les candidats et les pénalisent. Comme demandé dans l'énoncé, il faut préciser « **le numéro du document servant de référence à la rédaction de votre réponse et, chaque fois que nécessaire, le ou les articles des textes** ». **De trop nombreux candidats ne citent aucun texte ou le font de manière lacunaire ou n'indiquent que le numéro de la page du dossier où se trouve la référence demandée, ce qui conduit à perdre des points.** À l'inverse certains candidats détaillent les paragraphes et sous-paragraphes des documents, ce qui ne rapporte pas de points et fait perdre du temps dans la rédaction des réponses.

Il était attendu des réponses claires, des phrases courtes contenant un verbe, un sujet, un complément. **Les réponses sous forme de liste sont sanctionnées.** Des candidats ont fait du délayage avec un manque de



précision dans leurs réponses ou n'ont répondu que partiellement. Les candidats doivent répondre précisément à la question. Le fait d'apporter des réponses qui dépassent le cadre de la question, ou d'inventer des réponses qui ne sont pas dans les documents ne rapporte pas de points.

Quelques candidats se sont appliqués à reformuler les réponses en évitant le copier-coller des textes, ce qui leur a permis dans la plupart des cas d'obtenir le maximum de points. Cependant, il ne faut pas que la reformulation se fasse au détriment de la réponse attendue.

Pour certaines questions, il était attendu une liste de réponses, certains candidats n'ont mentionné que les premiers items, sans vérifier s'ils étaient exhaustifs dans leur réponse.

Répondre à la question demandant les définitions de quatre termes, bien qu'elle termine la partie A, est souvent rentable pour les candidats ; aussi, est-il conseillé de ne pas la délaissier.

La question ouverte (partie B), n'a souvent été traitée que partiellement, par manque de temps ou d'argumentaire pertinent. L'absence de réponse à cette question pénalise très fortement les candidats concernés. Ils doivent ainsi veiller à conserver suffisamment de temps pour réussir cette partie.

Cette année, les candidats devaient donner leur avis sur l'utilité des médias de service public. Il s'agissait ici de présenter des arguments et des exemples sur la place qu'occupent ces médias dans une société où, d'une part, l'information est devenue multi-supports et, d'autre part, où les intérêts privés ont une place de plus en plus importante dans le paysage audiovisuel. Comme mentionné ci-dessus, la plupart des candidats n'a traité que partiellement la partie B, voire pas du tout. Plusieurs d'entre eux n'ont pas su structurer leur réponse. Les candidats ayant eu les meilleures notes sur cette partie ont su présenter des idées pertinentes et les illustrer avec des exemples adéquats sans tomber dans les lieux communs ou les banalités.

Sur la forme, il est attendu une courte rédaction avec un plan clair, de préférence en deux parties, énoncé dans l'introduction et bien suivi dans le corps du texte. Il ne s'agit ni de juxtaposer les idées sans « fil conducteur », ni d'énumérer uniquement des bonnes intentions.

Quelques candidats, pour cette rédaction, ont utilisé un « squelette » de réponse intégrant une introduction annonçant bien un plan, deux parties avec une phrase de liaison, une conclusion mais sans argumentation et avec un texte vide d'idées. Ce qui est souhaité est une rédaction structurée, certes avec un plan, mais aussi avec des idées et des exemples.

Concernant la forme, et pour l'ensemble de l'épreuve, le jury rappelle que la présentation et l'écriture sont très importantes. Il est nécessaire d'aérer la copie et de **bien distinguer chaque question par son numéro en tête de ligne**. Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent écrire de manière à être lus. Certaines copies relevaient plus du déchiffrement que de la lecture. Il est à signaler qu'un trop grand nombre de fautes d'orthographe dans la copie est pénalisé par un retrait de point(s). Il est notamment surprenant, et préjudiciable au candidat, de trouver des fautes d'orthographe dans la première partie qui consiste à trouver les réponses dans les textes.

### **Les conseils**

Il est recommandé de commencer par lire attentivement les questions avant de parcourir tous les textes fournis. Au passage, il est conseillé de noter les paragraphes où se trouvent les réponses, de manière à ne rien oublier. Par ailleurs, il est impératif de ne répondre qu'aux questions posées. De nombreux candidats délaissent et oublient la question posée.

Les meilleures copies sont celles qui ont su donner les références exactes dans les réponses aux questions, traitant l'intégralité de ces questions en faisant des phrases courtes, et en évitant le délayage ou le hors sujet.

Pour la question ouverte, il est impératif de présenter sa réponse sous la forme « introduction, développement, conclusion » et de répondre à la question posée afin d'éviter le hors sujet. L'argumentaire doit en outre faire preuve de finesse (en évitant clichés et manichéisme) et être illustré avec des exemples pertinents.



### III.3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (durée 40 mn – coefficient 2)

L'oral du concours interne spécial se déroule en deux parties. Pendant les dix premières minutes, le candidat présente essentiellement le dernier poste occupé. Puis le jury interroge le candidat sur ce poste et élargit son interrogation à ses postes précédents et à sa connaissance générale de son environnement professionnel et de l'Insee.

#### **L'exposé de 10 minutes**

Le candidat présente son poste suivant un angle qu'il est totalement libre de choisir. En revanche, la contrainte de temps est imposée et constitue un impératif strict.

Une présentation structurée est attendue, suivant un agencement qui valorise, hiérarchise et souligne les compétences et les aptitudes déployées ainsi que les savoir-faire mis en œuvre ou acquis.

Le dossier RAEP sert au jury d'abord pour le premier contact avec le candidat puis certains éléments décrits viendront alimenter la conversation qui suivra l'exposé : rappelons que le dossier RAEP n'est pas évalué en tant que tel.

Par ailleurs, le dossier RAEP n'est pas un descriptif de poste. En conséquence il doit décrire la réalité des activités et travaux effectivement réalisés par le candidat.

#### **La conversation de 30 minutes : questionnement sur le poste occupé, sur l'environnement professionnel et les motivations.**

Cette conversation se déroule en trois temps :

- le premier concerne l'exploration du vécu professionnel afin de cerner le plus précisément possible ce que le candidat réalise et dans quel cadre il le fait (contexte, équipe...). Le jury va recueillir les éléments lui permettant d'estimer la connaissance par le candidat des tenants, des aboutissants, des finalités et des enjeux de ses différentes activités professionnelles.
- le deuxième temps sert à analyser les connaissances générales sur le service statistique public (SSP) et le service public en général.
- le troisième temps vise à cerner les motivations, les attentes et les projections dans le futur du candidat

La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

#### **Grille d'évaluation utilisée pour le concours interne spécial 2024**

##### **1. Qualité de l'exposé**

Gestion du temps

Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)

Qualité de fond de l'exposé

##### **2. Réponses aux questions**

Qualité de la réponse

Argumentation des réponses

Aptitude relationnelle dans l'épreuve

##### **3. Intégration en milieu professionnel**

Initiative-autonomie en milieu professionnel

Ouverture d'esprit, esprit critique

Motivation-implication

Participation au travail collectif

##### **4. Connaissance du contexte et de l'environnement Insee**

##### **5. Projet professionnel**



### ***Première partie de l'épreuve : exposé à partir du dossier RAEP***

Dans l'ensemble, les candidats ont rédigé convenablement leur dossier RAEP, surtout développé sur le dernier poste. Suite probablement à une formation efficace, la grande majorité des candidats maîtrise assez bien cet exercice. Si le dossier RAEP n'est pas évalué en tant que tel, le candidat doit être conscient que le temps passé par le jury pour obtenir, dans la discussion qui suit, des informations absentes ou trop succinctes est un temps perdu pour le candidat pour valoriser des aspects importants de son parcours.

La contrainte du temps (10 minutes) est impérative et le respect de cette contrainte est évalué. Un écart de plus ou moins 30 secondes est cependant toléré. Comme chaque année, le jury observe que certains candidats font des exposés trop courts. Les « bavards » sont moins nombreux. Si la durée n'est évidemment pas le seul critère d'appréciation, il y a souvent une certaine corrélation entre la durée et la qualité formelle et argumentative.

Globalement, les candidats réussissent plutôt bien cette partie de l'oral : une préparation efficace leur permet de maîtriser cet exercice. Mais encore une fois il faut prêter attention à un effet de standardisation : le candidat ne doit pas oublier qu'il s'agit de lui et de son parcours. De même, la lecture appuyée des notes ou la récitation d'un discours appris par cœur font souvent perdre à l'exposé la force de conviction, la dynamique et l'enthousiasme qui sont les gages d'un exposé réussi. « Un appris par cœur » enlève tout naturel, fige le candidat et peut le mettre en difficulté dès qu'un trou de mémoire intervient.

### ***Deuxième partie de l'épreuve : questionnement sur le poste occupé, l'environnement professionnel et les motivations***

Comme pour le concours interne normal, certains candidats font montre dans cette partie d'un manque de curiosité sur ce qui touche à leur environnement non immédiat et la « culture Insee » s'avère relativement moyenne voire insuffisante pour quelques-uns. Pour tous les candidats, l'essentiel des informations à savoir se trouve sur le site Internet insee.fr. La lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut aussi apporter des éléments utiles.

Mais le point d'attention signalé pour les oraux des deux autres concours de contrôleur s'applique ici aussi : une lecture trop sommaire associée à un grappillage aléatoire d'information est une stratégie contre-productive : les sites s'avèrent en effet très riches, et il s'agit alors pour le candidat de faire preuve d'un minimum d'esprit d'analyse et de se concentrer sur l'essentiel. Le jury n'attend pas une récitation du contenu du site. Le choix et la hiérarchisation des informations restent donc incontournables : ils constituent indubitablement un savoir-faire utile dans les métiers de contrôleur. Attention également à ne pas confondre « travaux de l'Insee » et « missions de l'Insee ». Il importe aussi d'avoir une bonne maîtrise des enjeux, au niveau national, des activités exercées par les candidats : savoir mettre les choses dans une perspective d'ensemble et donner du sens (finalités) est apprécié par le jury.

Enfin, la critique argumentée reste une dimension appréciée du discours tenu par les candidats parce qu'elle révèle une prise de distance, des mises en perspective et une réflexion.

Les bons et très bons candidats viennent toujours sur ce terrain et produisent des constats étayés autant que des propositions constructives.

Le jury s'attend à ce que les candidats qui passent le concours puissent faire état d'une réflexion quant à leur projet professionnel. Ce projet doit être réel et consistant avec un minimum de précisions : il ne peut s'agir de scénarii hypothétiques aux contours incertains. En l'absence d'un tel projet, il faut pouvoir expliquer, simplement, pourquoi il n'existe pas et, éventuellement, dans quelles conditions il pourrait voir le jour.

La moyenne des notes de l'oral est de 13,73 et aucun candidat n'a été éliminé (note inférieure à 5).



## IV – MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES CONCOURS DE CONTRÔLEUR

### IV.1 – Principales modifications apportées aux trois concours lors de la session 2023

Pour mémoire, les concours de contrôleur de l'Insee ont fait l'objet de plusieurs modifications lors de la session 2023.

Ces modifications visent, d'une part, à prendre en compte la réforme du baccalauréat et, d'autre part, à répondre aux préconisations de la DGAFP concernant les concours de la fonction publique d'État. Elles ambitionnent, également, de tenir compte de l'évolution des métiers de contrôleur à l'Insee auxquels auront accès les lauréats.

Le jury a également souhaité, par la simplification du nombre des épreuves écrites et les modifications de programmes apportées aux concours en 2023 dans un premier temps, puis en 2024, recentrer le concours de contrôleurs externe de l'Insee sur la validation d'un socle de connaissances correspondant aux enseignements du second degré. Cela concerne en particulier, pour l'épreuve de mathématiques, les enseignements de spécialité complétés par l'enseignement optionnel de terminale générale.

La nature ainsi que le programme détaillé des épreuves des concours ont été définis dans l'arrêté du 25 février 2022 consultable sur Legifrance<sup>1</sup>

Les principales modifications apportées par rapport aux concours précédents sont les suivantes :

#### Concours externe :

- Suppression de l'épreuve écrite facultative de mathématiques ;
- Suppression de l'épreuve écrite de résumé de texte et de réponses à des questions sur ce texte ;
- Coefficients des épreuves :
  - Épreuve de mathématiques : coefficient 4 (comptant pour l'admissibilité) ;
  - Épreuve de sciences économiques et sociales : coefficient 5 (comptant pour l'admissibilité) ;
  - Épreuve orale d'admission : coefficient 6 ;
- Programmes concernés : programmes de l'enseignement commun de seconde, de celui de l'enseignement de spécialité de première et de celui de l'enseignement de spécialité de terminale ;

⇒ Par rapport aux concours précédents, le poids de l'épreuve orale a donc été renforcé (40 % au lieu de 30 %).

#### Concours interne normal

- Suppression de l'épreuve écrite de résumé de texte et de réponses à des questions sur ce texte ;
- L'épreuve de rédaction administrative est renommée « Rédaction d'une note de synthèse ». Son contenu actuel est conservé ;
- Oral d'admission : pas de changement sur la nature de l'épreuve, mais modification du cadre de présentation du dossier sous une forme normalisée (dossier non noté).
- Coefficients des épreuves :
  - Épreuve de statistiques : coefficient 4 (comptant pour l'admissibilité)
  - Épreuve de note de synthèse : coefficient 4 (comptant pour l'admissibilité)
  - Épreuve orale d'admission : coefficient 6 ;

⇒ Par rapport aux concours précédents, le poids de l'épreuve orale a donc été renforcé (près de 43 % au lieu de 30 %).

#### Concours interne spécial :

- Une seule épreuve écrite : coefficient 1 (comptant pour l'admissibilité)
- Oral d'admission articulé sur un dossier RAEP présenté par le candidat (dossier non noté) : coefficient 1.

⇒ Par rapport aux concours précédents, les candidats admissibles doivent transmettre un dossier RAEP qui se substitue à la fiche administrative demandée précédemment.

<sup>1</sup> NOR : ECOO2131108A – <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045299815>



## IV.2 – Modifications apportées aux concours externe et interne spécial pour la session 2024

Les modifications apportées en 2023-2024 concernent le concours externe ainsi que le concours interne spécial. Elles ont donné lieu à la publication d'un arrêté modificatif daté du 10 juillet 2023.

### Concours externe :

- Le programme de l'épreuve de mathématiques et statistiques a été redéfini pour englober le programme des enseignements de spécialité de mathématique de première et terminale générales, et le programme de l'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires de terminale générale.
- Par ailleurs le choix des langues pour l'épreuve facultative a été limité à l'anglais.

### Concours interne spécial :

- Le coefficient de l'épreuve orale d'admission sur un dossier RAEP présenté par le candidat a été porté à 2 contre 1 lors de la session précédente. Le coefficient de l'épreuve écrite n'est pas modifié et reste fixé à 1.

Les documents d'information et d'inscription sont disponibles sur [Insee.fr](https://www.insee.fr)<sup>2</sup>

\*\*\*\*\*

Les évolutions du concours en 2023 d'une part, en 2024 d'autre part, portent principalement sur une simplification des épreuves écrites.

Pour autant, cette simplification des épreuves écrites ne s'est en aucune façon traduite par une diminution des exigences du jury concernant la qualité de l'expression : clarté, sens de la synthèse et aptitude à mener un raisonnement sont des caractéristiques attendues de tout contrôleur de l'Insee.

Quels que soient le concours et l'épreuve concernée, le jury apporte une grande attention au soin apporté à la présentation, à la syntaxe et à l'orthographe des épreuves écrites. Il semble donc important de rappeler aux candidats l'importance de la préparation des épreuves écrites, qui peut passer par une consultation des annales et des meilleures copies de concours précédents sur [Insee.fr](https://www.insee.fr), mais aussi par un entraînement personnel régulier qui permet lors des épreuves de gagner du temps et d'être plus à l'aise dans la rédaction de la synthèse et le traitement des questions.

Concernant l'épreuve orale, il est toujours important de bien se présenter et de savoir expliquer sa motivation de façon claire et spontanée. Comme en 2023, première année de mise en place des dossiers RAEP pour les concours internes, les binômes examinateurs ont fait, au final, un usage très limité, et toujours bienveillant, de ces dossiers transmis par les candidats admissibles aux concours interne normal et interne spécial. Le jury cherche moins, lors de l'échange avec le candidat, à évaluer le cursus des candidats qu'à repérer ceux qui savent valoriser leur expérience professionnelle et se sont investis dans leur préparation.

Pour autant, le jury regrette, pour les oraux des trois concours, que les réponses aux questions soient parfois formatées, les candidats semblant davantage s'interroger sur la réponse a priori attendue par le jury et ayant du mal à émettre une appréciation personnelle. Les très bons candidats sont ceux qui ont su développer une argumentation structurée aux questions du jury. Ils se sont montrés ouverts, ont su prendre du recul sur les thèmes abordés et ont été force de proposition.

En conclusion, le jury félicite l'ensemble des lauréats des trois concours 2024 et encourage les autres candidats à se présenter à nouveau, en tirant profit de leur expérience et de la lecture du présent rapport pour améliorer leur préparation ainsi que leur prestation à l'écrit comme à l'oral.

---

<sup>2</sup> <https://www.insee.fr/fr/information/4773189>



**CONCOURS DE CONTRÔLEUR EXTERNE**

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS DE 2020 À 2024**

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
2020	712	256	36,0%	121	46	47,3%	18,0%
2021	855	289	33,8%	98	29	33,9%	10,0%
2022	682	191	28,0%	86	29	45,0%	15,2%
2023	525	205	39,0%	83	33	40,5%	16,1%
2024	433	184	42,5%	86	33	46,7%	17,9%



## CONCOURS DE CONTRÔLEUR EXTERNE 2024

### REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
<b>Hommes</b>	253	121	47,8%	67	28	55,4%	23,1%
<b>Femmes</b>	180	63	35,0%	19	5	30,2%	7,9%
<b>Ensemble</b>	<b>433</b>	<b>184</b>	<b>42,5%</b>	<b>86</b>	<b>33</b>	<b>46,7%</b>	<b>17,9%</b>



## CONCOURS DE CONTRÔLEUR INTERNE NORMAL

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS de 2020 à 2024

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
2020	157	125	79,6%	73	24	58,4%	19,2%
2021	160	110	68,8%	41	15	37,3%	13,6%
2022	135	101	74,8%	41	16	40,6%	15,8%
2023	152	117	77,0%	40	16	34,2%	13,7%
2024	127	89	70,1%	41	16	46,1%	18,0%



## CONCOURS DE CONTRÔLEUR INTERNE NORMAL 2024

### REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	45	31	68,9%	13	5	41,9%	16,1%
Femmes	82	58	70,7%	28	11	48,3%	19,0%
Ensemble	127	89	70,1%	41	16	46,1%	18,0%



## CONCOURS DE CONTRÔLEUR INTERNE SPÉCIAL

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS DE 2020 À 2024

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
2020	88	81	92,0%	32	12	39,5%	14,8%
2021	64	61	95,3%	22	8	36,1%	13,1%
2022	82	79	96,3%	20	8	25,3%	10,1%
2023	98	94	95,9%	22	9	23,4%	9,6%
2024	80	76	95,0%	24	9	31,6%	11,8%



## CONCOURS DE CONTRÔLEUR INTERNE SPÉCIAL 2024

### REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	26	26	100,0%	12	4	46,2%	15,4%
Femmes	54	50	92,6%	12	5	24,0%	10,0%
Ensemble	80	76	95,0%	24	9	31,6%	11,8%



## DISPERSION DES NOTES AUX TROIS CONCOURS Épreuves obligatoires

### CONCOURS EXTERNE 2024

ÉPREUVES	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Maths-statistiques	0	20	7,84	62	56	35	23
Sciences éco&sociales	0	18,75	7,83	52	74	55	2
Oral	5	18	11,44	0	24	34	16

### CONCOURS INTERNE NORMAL 2024

ÉPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Statistiques	0,25	19,50	10,20	13	28	30	18
Note de synthèse économique ou sociale	4,00	19,00	11,09	2	32	37	18
Oral	7,00	18,00	13,92	0	2	22	11

### CONCOURS INTERNE SPÉCIAL 2024

ÉPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Question texte adm.	1,06	16,13	9,92	5	36	29	6
Oral	5,00	17,00	13,73	0	2	10	8



**DISPERSION DES NOTES AUX TROIS CONCOURS**  
**Épreuves facultatives**

<b>CONCOURS EXTERNE 2024</b>							
<b>ÉPREUVE</b>	<b>Min.</b>	<b>Max.</b>	<b>Moy.</b>	<b>&lt;5</b>	<b>5 – 9,9</b>	<b>≥10 &lt;15</b>	<b>≥15</b>
Anglais	8	19	13,53	0	1	47	10

**CONCOURS INTERNE NORMAL 2024**

<b>EPREUVE</b>	<b>Min.</b>	<b>Max.</b>	<b>Moy.</b>	<b>&lt;5</b>	<b>5 – 9,9</b>	<b>≥10 &lt;15</b>	<b>≥15</b>
Anglais	2	17	12,69	1	0	12	3



## Statistiques sur le profil des candidats

### Concours externe 2024

AGE	INSCRITS			PRÉSENTS			TAUX PRÉSENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<30 ans	128	81	209	59	30	89	46,1%	37,0%	42,6%	35	9	44	16	2	18	59,3%	30,0%	49,4%	27,1%	6,7%	20,2%
30-34 ans	38	20	58	26	8	34	68,4%	40,0%	58,6%	12	2	14	5	0	5	46,2%	25,0%	41,2%	19,2%	0,0%	14,7%
35-39 ans	28	26	54	16	5	21	57,1%	19,2%	38,9%	11	2	13	4	0	4	68,8%	40,0%	61,9%	25,0%	0,0%	19,0%
40-44 ans	36	23	59	10	11	21	27,8%	47,8%	35,6%	3	3	6	1	2	3	30,0%	27,3%	28,6%	10,0%	18,2%	14,3%
45-49 ans	16	19	35	3	6	9	18,8%	31,6%	25,7%	4	3	7	1	1	2	133,3%	50,0%	77,8%	33,3%	16,7%	22,2%
50-54 ans	8	7	15	3	1	4	37,5%	14,3%	26,7%	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
55 ans et +	9	4	13	4	2	6	44,4%	50,0%	46,2%	1	0	1	1	0	1	25,0%	0,0%	16,7%	25,0%	0,0%	16,7%
<b>TOTAUX</b>	<b>263</b>	<b>180</b>	<b>443</b>	<b>121</b>	<b>63</b>	<b>184</b>	<b>46,0%</b>	<b>35,0%</b>	<b>41,5%</b>	<b>66</b>	<b>19</b>	<b>85</b>	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>33</b>	<b>54,5%</b>	<b>30,2%</b>	<b>46,2%</b>	<b>23,1%</b>	<b>7,9%</b>	<b>17,9%</b>

NIVEAU D'ÉTUDES	INSCRITS			PRÉSENTS			TAUX PRÉSENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Bac + 5	58	32	90	33	15	48	56,9%	46,9%	53,3%	22	6	28	10	2	12	66,7%	40,0%	58,3%	30,3%	13,3%	25,0%
Bac + 4	26	18	44	13	7	20	50,0%	38,9%	45,5%	5	5	10	4	1	5	38,5%	71,4%	50,0%	30,8%	14,3%	25,0%
Bac + 3	53	40	93	34	11	45	64,2%	27,5%	48,4%	20	2	22	8	1	9	58,8%	18,2%	48,9%	23,5%	9,1%	20,0%
Bac + 2	46	34	80	15	8	23	32,6%	23,5%	28,8%	6	2	8	3	0	3	40,0%	25,0%	34,8%	20,0%	0,0%	13,0%
BAC/autre	70	56	126	26	22	48	37,1%	39,3%	38,1%	13	4	17	3	1	4	50,0%	18,2%	35,4%	11,5%	4,5%	8,3%
<b>TOTAUX</b>	<b>253</b>	<b>180</b>	<b>433</b>	<b>121</b>	<b>63</b>	<b>184</b>	<b>47,8%</b>	<b>35,0%</b>	<b>42,5%</b>	<b>66</b>	<b>19</b>	<b>85</b>	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>33</b>	<b>54,5%</b>	<b>30,2%</b>	<b>46,2%</b>	<b>23,1%</b>	<b>7,9%</b>	<b>17,9%</b>



## Concours interne normal 2024

AGE	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<30 ans	4	9	13	2	7	9	50,0%	77,8%	69,2%	1	5	6	0	1	1	50,0%	71,4%	66,7%	0,0%	14,3%	11,1%
30-34 ans	10	14	24	10	7	17	100,0%	50,0%	70,8%	6	3	9	3	2	5	60,0%	42,9%	52,3%	30,0%	28,6%	29,4%
35-39 ans	8	12	20	4	9	13	50,0%	75,0%	65,0%	2	5	7	0	4	4	50,0%	55,6%	53,8%	0,0%	44,4%	30,8%
40-44 ans	5	12	17	3	7	10	60,0%	58,3%	58,8%	2	2	4	1	0	1	66,7%	28,6%	40,0%	33,3%	0,0%	10,0%
45-49 ans	9	16	25	5	13	18	55,6%	81,3%	72,0%	1	7	8	0	2	2	20,0%	53,8%	44,4%	0,0%	15,4%	11,1%
50-54 ans	6	13	19	4	11	15	66,7%	84,6%	78,9%	1	5	6	1	1	2	25,0%	45,5%	40,0%	25,0%	9,1%	13,3%
55 ans et +	3	6	9	3	4	7	100,0%	66,7%	77,8%	0	1	1		1	1	0,0%	25,0%	14,3%	0,0%	25,0%	14,3%
<b>TOTAUX</b>	<b>45</b>	<b>82</b>	<b>127</b>	<b>31</b>	<b>58</b>	<b>89</b>	<b>68,9 %</b>	<b>70,7 %</b>	<b>70,1%</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>41</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>41,9%</b>	<b>48,3%</b>	<b>46,1%</b>	<b>16,1%</b>	<b>19,0%</b>	<b>18,0%</b>

NIVEAU D'ETUDES	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Bac + 5	8	17	25	5	12	17	62,5%	70,6%	68,0%	2	10	12	1	4	5	40,0%	83,3%	70,6%	20,0%	33,3%	29,4%
Bac + 4	7	4	11	7	4	11	100,0%	100,0%	100,0%	4	2	6	2	1	3	57,1%	50,0%	54,5%	28,6%	25,0%	27,3%
Bac + 3	12	15	27	8	11	19	66,7%	73,3%	70,4%	5	7	12	1	4	5	62,5%	63,6%	63,2%	12,5%	36,4%	26,3%
Bac + 2	5	16	21	4	14	18	80,0%	87,5%	85,7%	0	4	4	0	0	0	0,0%	28,6%	22,2%	0,0%	0,0%	0,0%
BAC/autre	13	30	43	7	17	24	53,8%	56,7%	55,8%	2	5	7	1	2	3	28,6%	29,4%	29,2%	14,3%	11,8%	12,5%
<b>TOTAUX</b>	<b>45</b>	<b>82</b>	<b>127</b>	<b>31</b>	<b>58</b>	<b>89</b>	<b>68,9%</b>	<b>70,7%</b>	<b>70,1%</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>41</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>41,9%</b>	<b>48,3%</b>	<b>46,1%</b>	<b>16,1%</b>	<b>19,0%</b>	<b>18,0%</b>

## Concours interne spécial 2024

AGE	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<30 ans	1	3	4	1	2	3	0,0%	100%	75,0%	1	1	2	1	0	1	0,0%	50,0%	66,7%	0,0%	0,0%	33,3%
30-34 ans	5	12	17	5	12	17	100,0%	100%	100,0%	3	3	6	1	2	3	60%	25,0%	35,3%	20%	16,7%	17,6%
35-39 ans	7	11	18	7	10	17	100,0%	91%	94,4%	6	3	9	1	1	2	85,7%	30,0%	52,9%	14,3%	10,0%	11,8%
40-44 ans	2	11	13	2	9	11	100,0%	81,8%	84,6%	0	2	2	0	2	2	0,0%	22,2%	18,2%	0,0%	22,2%	18,2%
45-49 ans	3	8	11	3	8	11	100,0%	100,0%	100,0%	0	1	1	0	0	0	0,0%	12,5%	9,1%	0,0%	0,0%	0,0%
50-54 ans	4	5	9	4	5	9	100,0%	100%	100,0%	1	1	2	1	0	1	25,0%	20,0%	22,2%	25,0%	0,0%	11,1%
55 ans et +	4	4	8	4	4	8	100,0%	100,0%	100,0%	1	1	2	0	0	0	25,0%	25,0%	25,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>TOTAUX</b>	<b>26</b>	<b>54</b>	<b>80</b>	<b>26</b>	<b>50</b>	<b>76</b>	<b>100,0%</b>	<b>92,6%</b>	<b>95,0%</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>46,2%</b>	<b>24,0%</b>	<b>31,6%</b>	<b>15,4%</b>	<b>10,0%</b>	<b>11,8%</b>

NIVEAU D'ETUDES	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Bac + 5	4	9	13	4	9	13	100,0%	100,0%	100,0%	2	4	6	1	3	4	50,0%	44,4%	46,2%	25,0%	33,3%	30,8%
Bac + 4	3	2	5	3	2	5	100,0%	100,0%	100,0%	3	1	4	1	0	1	100,0%	50,0%	80,0%	33,3%	0,0%	20,0%
Bac + 3	4	7	11	4	6	10	100,0%	85,7%	90,9%	3	1	4	1	0	1	75,0%	16,7%	40,0%	25,0%	0,0%	10,0%
Bac + 2	5	7	12	5	5	10	100,0%	71,4%	83,3%	1	1	2	0	0	0	20,0%	20,0%	20,0%	0,0%	0,0%	0,0%
BAC/autre	10	29	39	10	28	38	100,0%	96,6%	97,4%	3	5	8	1	2	3	30,0%	17,9%	21,1%	10,0%	7,1%	7,9%
<b>TOTAUX</b>	<b>26</b>	<b>54</b>	<b>80</b>	<b>26</b>	<b>50</b>	<b>76</b>	<b>100,0%</b>	<b>92,6%</b>	<b>95,0%</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>46,2%</b>	<b>24,0%</b>	<b>31,6%</b>	<b>15,4%</b>	<b>10,0%</b>	<b>11,8%</b>

